

Présentation

**Plan d'action concerté
*du Comité habitation D'Autray***

2025-2027

pour adoption

Contexte

2022

- Ajout de la priorité liée au logement/habitation à la démarche
- Création du Comité habitation D'Autray
- Tenue d'un 1er événement de mobilisation

2023

- Publication du portrait statistique et du rapport diagnostic de la situation
- Élargissement du comité
- Tenue du 2e événement de mobilisation

Contexte (suite)

- 2024**
 - Travail sur le plan d'action concerté
 - Nouvel élargissement du comité
- 2025**
 - Finalisation du plan d'action concerté
 - Déploiement des actions (sous-comités)

Plan d'action concerté

Les grands changements prioritaires souhaités

- **Abordabilité** : L'offre de logements respecte la capacité de payer de tous les ménages, incluant les ménages les plus vulnérables.
- **Diversification** : L'offre de logements dans d'Autray est diversifiée et couvre tout le continuum des besoins.
- **Quantité et disponibilité** : L'offre de logements est en adéquation avec la demande.

Plan d'action concerté

Les balises

- Rallier les partenaires de différents secteurs;
- Miser sur des actions réalistes et à notre portée;
- Suivre le rythme du milieu.

Objectif 1 :

Faire connaître les outils qui favorisent le développement, la diversification, l'accessibilité et l'abordabilité du logement

Diffuser et faire connaître aux municipalités et aux partenaires :

- Outils existants
- Services et ressources disponibles
- Réglementations et bonnes pratiques
- Programme de supplément au loyer (PSL)

Objectif 2 :

Sensibiliser aux enjeux et aux besoins en habitation

Établir une stratégie pour susciter l'engagement :

- Argumentaire incluant des données personnalisées et à jour par municipalité;
- Idée d'agent facilitateur pour le développement de projets;
- Représentations auprès des partenaires politiques.

Répertorier et diffuser des messages pour favoriser l'acceptabilité sociale.

Objectif 3 :

Favoriser les échanges et les collaborations

- Collaborer avec le Service d'aide à la recherche (SARL) de logement de l'ORH de D'Autray;
- Collaborer avec le Chantier régional habitation et avec les autres ressources en habitation de la région;
- Créer une communauté de pratique intersectorielle en habitation, selon les besoins.

Objectif 4 :

Favoriser le développement de projets d'habitation sociaux, communautaires et abordables

- Soutenir les projets et initiatives des citoyens et des organismes visant à augmenter l'offre de logements abordables et/ou d'hébergement temporaire.

Objectif 4 :

Favoriser le développement de projets d'habitation sociaux, communautaires et abordables (suite)

Sous-comité aviseur :

- Établir les besoins et opportunités;
- Mobilisation des partenaires et des utilisateurs potentiels;
- Mise sur pied d'une structure (OBNL, COOP, etc.) selon l'analyse de besoins et d'opportunités.

Objectif 5 :

Favoriser l'accompagnement des locataires

Mettre sur pied un Comité « Plan d'urgence logement ».

- Établir des partenariats pour l'entreposage, le transport et l'hébergement;
- Accompagner les foyers qui se retrouvent sans logis subitement.

Plan d'action concerté

Le CLDS du D'Autray adopte-t-il ce plan d'action concerté ?

Joignez-vous au Comité habitation D'Autray !

Dates des prochaines rencontres :

- Jeudi 4 décembre 2025 à 13 h 30
- Jeudi 12 février 2026 à 13 h 30
- Jeudi 2 avril 2026 à 13 h 30
- Jeudi 7 mai 2026 à 13 h 30